

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/7/2020

Dossier complet le :

23/7/2020

N° d'enregistrement :

2020-4805

1. Intitulé du projet

Dragages d'entretien du site portuaire de Calais et rejet des produits de dragage en mer sur la zone d'immersion dédiée.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Région Hauts-de-France / Service Gestion Patrimoniale et Programmation

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Guénolé LAMS - Responsable de service

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 3 7 4 2 0 0 0 1 7

Forme juridique

Collectivité territoriale région

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25 - Extraction de minéraux par dragage marin a) Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin - qualité < niveau de référence N1 - volume annuel > 500 000 m3	Rubrique IOTA: 4.1.3.0. Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin 3° Dont la teneur des sédiments extraits est inférieure ou égale au niveau de référence N1 pour l'ensemble des éléments qui y figurent a) Et dont le volume in situ dragué au cours de douze mois consécutifs est supérieur ou égal à 500 000 m3 (A)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne les dragages d'entretien de l'ensemble des bassins et accès au site portuaire de Calais, intégrant ainsi le nouveau bassin Calais Port 2015, avec rejet en mer sur une zone d'immersion.

Le projet se présente comme un renouvellement des méthodes de dragage et des volumes à draguer dans le port dans sa configuration initiale telles qu'autorisés par le titre d'autorisation de dragage et d'immersion en cours, c'est-à-dire la drague aspiratrice en marche (DAM), assistée par une drague ratisseuse, et une drague à injection pour un volume total de 350 000 m3.

Le projet consiste à étendre ces méthodes de dragage au nouveau bassin (DAM et drague à injection) pour des volumes supplémentaires estimés par modélisation à 415 000 m3. Le bassin Ouest est dragué tous les 10 ans avec une drague à benne et un chaland (transport).

La périodicité actuelle de réalisation du dragage en 2 campagnes annuelles, hors période estivale, est maintenue, avec rallongement de la durée des campagnes pour intégrer les dragages du nouveau bassin.

La zone d'immersion, fonctionnant en mode dispersif, est suivie depuis l'année 2000 et s'avère capable d'accueillir les sédiments de dragage de l'ensemble du site portuaire.

4.2 Objectifs du projet

Les dragages d'entretien ont pour but de maintenir les profondeurs d'accès aux installations portuaires, en enlevant les volumes sédimentaires correspondant aux apports naturels marins (majoritaires) et terrestres (canaux de débouché des waterings). Le but recherché est l'amélioration des accès nautiques en compatibilité avec les enjeux environnementaux régionaux.

Au préalable de chaque campagne de dragage, le pétitionnaire fait réaliser des analyses chimiques sur les sédiments afin de vérifier si leur qualité est compatible avec une immersion. Si ce n'est pas le cas, le pétitionnaire ne les évacue pas en mer. Les sédiments immergeables sont clapés au large sur une zone d'immersion qui fait l'objet, depuis l'année 2000, de suivis environnementaux pour vérifier le devenir des sédiments clapés et l'acceptabilité du milieu naturel. D'après les suivis annuels (bathymétrie) et bisannuels (biosédimentaires), cette zone d'immersion fonctionnant en mode dispersif présente une bonne acceptabilité à recevoir les produits des dragages d'entretien du site portuaire de Calais.

En parallèle, des pistes de valorisation des sédiments à draguer sont recherchées, d'une part pour réduire les volumes à claper et introduire les produits dans une démarche d'économie circulaire, d'autre part pour gérer les sédiments contaminés de fond de bassin (Henri Ravisse et Carnot) pouvant occasionner une gêne à l'exploitation portuaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les modes de dragage sont le dragage hydraulique dans les zones ouvertes et les postes ferries, le dragage mécanique ou hydraulique dans les zones fermées ou contaminées. Le panel de dragues opérant sur le site portuaire de Calais comporte généralement une drague aspiratrice en marche (DAM), assistée par une ratisseuse, et une drague par injection d'eau. Pour des chantiers occasionnels comme celui du bassin Ouest (plaisance), il peut être utilisé une drague stationnaire ou une drague à benne assistée d'un chaland.

Avant chaque campagne de dragage, les chantiers sont définis sur la base des bathymétries (mettant en évidence les zones d'engraissement sédimentaire par rapport aux cotes d'exploitation portuaire) et sur la base des analyses physico-chimiques des sédiments des secteurs correspondant qui sont réalisées pour vérifier la compatibilité avec une immersion. Dans la négative, des analyses complémentaires d'écotoxicité sont menées et, en cas de toxicité avérée, les secteurs ne sont pas autorisés au dragage avec immersion.

Les sédiments immergeables sont ensuite transportés, par la drague ou le chaland, vers la zone d'immersion au large où ils sont clapés en respectant les modalités mises en place depuis 2000, pour favoriser la dispersion dans le milieu marin. La zone d'immersion se situe sur le banc sableux des Ridens de la Rade, son périmètre étant orienté parallèlement au banc et à la côte : la drague (ou le chaland) se positionne sur la zone en fonction du sens du courant.

Sur la zone d'immersion, les suivis environnementaux ne montrent pas de résultats remettant en cause le projet d'immersion. Pour les bassins contaminés où les profondeurs d'exploitation ne sont plus respectées, comme le fond du bassin H. Ravisse, une solution concrète de dragage et de gestion des sédiments dragués est en cours d'étude. Il est à noter que depuis l'arrêt des sources de pollution directe (canal de Marck et déchargements minéraliers), la couche supérieure de sédiment (40 à 60 cm) est devenue compatible avec l'immersion.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les profondeurs nécessaires à la navigation en toute sécurité sont rendues dans les chenaux, les zones d'accès aux quais pour les navires de commerce, de pêche et de plaisance, mais surtout au niveau des postes et de les zones d'évolution pour les ferries. Comme pour la majorité des ports, l'immersion reste la solution la plus avantageuse techniquement et économiquement pour l'évacuation des sédiments de dragage.

Les suivis environnementaux de la zone d'immersion (mis en place depuis 2000, avec une fréquence bisannuelle) et le suivi de la zone portuaire (tous les 5 ans) seront poursuivis en intégrant les suivis du nouveau bassin du projet Calais Port 2015.

Un projet de mise en place d'une solution alternative au clapage par gestion à terre et/ou valorisation des sédiments y compris les sédiments contaminés est à l'étude.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (R214-1 du Code de l'Environnement) : rubrique 4.1.3.0. (765 000 m3, et clapage de sédiments de qualité inférieure ou égale à N1).

Le projet est soumis à la demande d'examen au cas par cas au titre de l'annexe 1 du R122-2 : rubrique 25 a) (idem)

Le projet est soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 au titre du R414-4.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de sédiment dragué par an	765 000 m3
Fréquence de dragage	2 campagnes/an excluant l'été
Durée des campagnes de dragage	entre 5 et 6 semaines
Capacité des dragues / chalands	5000 m3 / 1800 m3 / 450 m3
Distance de la zone d'immersion	1 MN (1.8 km)
Superficie de la zone d'immersion	1 km ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Port de Boulogne-sur-Mer - Calais
Site portuaire de Calais
62100 Calais

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 0° 5 8' 14 " 250 Lat. 0 1° 5 0' 4 2 " 520

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Calais

1) coordonnées du centre de l'avant-port de Calais (une des zones à draguer)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project components and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Calais
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Calais (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager établie en 2005) Abords du phare de Calais inscrit aux monuments historiques le 19 avril 2011, du Fort Risban inscrit le 27 avril 1990 et de la colonne commémorative du débarquement de Louis XVIII à Calais inscrite le 11 avril 1933.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Calais est située dans le périmètre de 2 PPR et de 2 PPRT: - PPRN littoral (submersion marine) du secteur du Calaisis approuvé le 24/07/18 - PPRI des pieds des coteaux des wateringues prescrit le 01/09/2014 - PPRT de CALAIRE CHIMIE, approuvé le 23/12/2011 - PPRT de INTEROR et SYNTHEXIM de Calais, approuvé le 24/08/2012 Les PPRN, PPRI et PPRT ne concernent pas la zone portuaire mais les ouvrages portuaires sont soumis au risque de submersion marine.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone portuaire n'est pas située en zone Natura 2000 ; elle se situe à plus de 8km du site marin ZSC/ZPS "Bancs des Flandres", à plus de 10km des ZPS/ZSC "Gris-Nez" et à 14km de la ZPS "Platier d'Oye". La zone d'immersion se situe à 7.6km du site des "Bancs des Flandres", à plus de 10km du site "Gris-Nez" et à 14.5km du Platier d'Oye.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone portuaire se situe à environ 7km du site classé "Cap Blanc-Nez Gris-Nez, Baie de Wissant, Dunes de la Manche et DPM", faisant partie de l'opération Grand Site National.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de dragage sont en contact avec les écosystèmes portuaires appauvris par les précédentes opérations d'entretien. Les rejets vers le milieu naturel de la zone d'immersion génèrent une perturbation minime et temporaire des écosystèmes marins, le milieu étant très dispersif.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence et le bruit des dragues/chalands ainsi que les clapages (rejet du mélange d'eau et de sédiment dans la colonne d'eau) peuvent générer un impact temporaire sur le comportement des phoques et marsouins. Les suivis biosédimentaires montrent qu'il n'y a pas d'impact sur les communautés benthiques des bancs sableux du large caractérisant la zone d'immersion et le site des Bancs des Flandres (habitats des sables moyens dunaires et habitat des sables mal triés). En outre, les suivis des mammifères marins montrent qu'il n'y a pas d'incidences sur ces espèces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la modélisation de dispersion, le panache turbide n'atteint pas la côte ; les concentrations sur les zones conchylicoles et le site classé sont inférieures ou de l'ordre de la turbidité naturelle.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'immersion est un périmètre de 1 km ² dédié aux clapages, en activité depuis 2000.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bassins et chenaux à draguer se situent en dehors du périmètre des PPRT des usines de la ZI des Dunes et de la commune de Calais.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné stricto sensu par le risque de submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par le risque sanitaire : les sédiments ne présentent pas de contamination bactériologique.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce sont les déplacements habituels des dragues et/ou du chaland sur le plan d'eau, comme pour les précédentes campagnes d'entretien des profondeurs ; bien qu'étant des navires à capacité de manœuvre restreinte, les dragues cèdent la place aux ferries prioritaires dans le port.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruits des dragues en opération en travaux diurnes dans les bassins fermés (Bassin Ouest) ou se fondant dans le trafic portuaire sur le plan d'eau. Par ailleurs, des travaux d'insonorisation ont été menés sur la drague "Jean Ango". Émission de bruits sous-marin faible, pouvant provoquer un comportement de fuite des mammifères marins mais non susceptible d'induire des impacts physiologiques.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les dragages par injection, par aspiration et à la benne rejetant dans un chaland provoquent des remaniements des vases du fond des bassins avec dégagement de H2S. Les dragues dégagent des émissions dans l'air (gaz d'échappement) dans le milieu portuaire ouvert et naturellement ventilé.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les dragues et chalands auto-moteurs rejettent des gaz à effet de serre (combustion) en milieu maritime ouvert et se fondent dans le trafic maritime portuaire. Les engins respectent les réglementations en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La drague hydraulique aspire un mélange de vases/sables et d'eau qui décante dans le puits. Les seules eaux rejetées en mer sont des eaux de surverse (surplus du puits, de même qualité que la masse d'eau portuaire) et les eaux de refroidissement des navires.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le clapage du mélange de sédiments à forte teneur en eau génère un nuage turbide (constitué de matières en suspension, fraction vaseuse des sédiments) qui se disperse dans le milieu marin, les sables retombent sur le fond dans le périmètre de clapage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lorsqu'ils sont extraits du milieu marin, les sédiments de dragage sont considérés non dangereux, non toxiques mais ne sont pas inertes (présence de chlorures et fluorures, présence de métaux lourds à des concentrations correspondant à du bruit de fond régional et <N1). Le clapage restitue les matériaux vers le milieu marin. Les sédiments des bassins contaminés (métaux lourds >N2) du fond du bassin H. Ravisse et du Bassin Carnot seront considérés comme des déchets non dangereux en cas de gestion à terre.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le Schéma Directeur de Dragage du port de Boulogne-sur-Mer - Calais s'appuie sur une démarche décisionnelle : seuls les sédiments de qualité compatible avec l'immersion sont clapés au large, les autres sédiments ne sont pas immergés. Le Port de Boulogne-sur-Mer - Calais s'appuie sur un retour d'expérience de plus de 20 ans, en termes de dragage et de clapage avec la mise en place de modalités de clapage facilitant la dispersion (positionnement de la drague pour un clapage dans le sens du courant, zone d'immersion orientée parallèlement à la côte dans le sens des courants) ; une réduction des cotes d'exploitation a été décidée en 2015 pour réduire les volumes à draguer.

Les autorisations de dragage s'accompagnent de la mise en œuvre de solutions de réduction des pollutions à la source : délivrance d'autorisation et mise aux normes des rejets dans les bassins et canaux. La recherche de solutions de gestion à terre pour les sédiments contaminés, actuellement non dragués, et la recherche de solutions alternatives au clapage avec valorisation des sédiments (SEDIMATERIAUX, bétons...) sont en cours.

La zone d'immersion fait l'objet de suivis environnementaux pour vérifier le devenir des sédiments clapés (érosion entre deux campagnes de dragage) et l'acceptabilité des communautés benthiques en place.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le dragage d'entretien consiste à enlever les apports naturels annuels. Le projet s'appuie sur un long retour d'expérience (dragage et clapage) dans la continuité d'utilisation de la zone d'immersion historique dont les suivis environnementaux probants, ainsi que la modélisation de dispersion du panache turbide traduisent l'acceptabilité des sédiments de dragage et l'absence d'impacts sur le milieu marin, vers les zones N2000 et les zones de conchyliculture. L'analyse est complétée par la recherche de solutions de valorisation des sédiments pour réduire les volumes à claper dans le milieu marin et de solutions de gestion des sédiments issus des bassins contaminés. En ce sens, malgré l'augmentation du volume dragué mais grâce à la reconduction de méthodes éprouvées, une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : moyens mis en œuvre Annexe 8 : plans des points de prélèvements de sédiments avant dragage Annexe 9 : suivis environnementaux de la zone d'immersion => acceptabilité physique et biologique à recevoir les déblais de dragage Annexe 10 : modélisation de dispersion du panache turbide (modèle Sogréah, 2011)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Calais

le,

22/07/2020

Signature



